Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260630-2026_07_11-DE

N° 2026.07.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

Madame Chantal DETOT a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

CHOIX D'UNE ENTREPRISE D'ÉTUDE ACOUSTIQUE AVANT TRAVAUX AU FOYER

Madame Claudine LONCLE, adjointe au Maire en charge des bâtiments communaux rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à une étude acoustique du foyer – restaurant scolaire afin d'ajuster au mieux les travaux à réaliser dans le bâtiment.

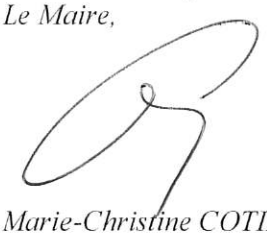
La Commission bâtiment, réunie le 23 juin 2026 a étudié les 3 devis reçus :

Désignation	ACOUSTIBEL	LAUTELLIER	ACOUSTIQUE ET CONSEIL
Etude acoustique	2 160,00 €	3 360,00 €	3 450,00 €
TOTAL GÉNÉRAL T.T.C.	**2 160,00 €**	**3 360,00 €**	**3 450,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient l'offre de la société ACOUSTIBEL de Chavagne pour la somme totale de 2 160,00 € T.T.C.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.